

Collège d'autorisation et de contrôle

Accusé de réception de la déclaration de cessation du service de média télévisuel « Liberty Club » de l'éditeur SA Liberty TV Europe

Par courrier recommandé daté du 20 mars 2012, la SA Liberty TV Europe, inscrite au registre de personnes morales sous la référence 457.074.985 et dont le siège social est établi rue de l'Agrafe 68-70 à 1070 Bruxelles, a notifié au Conseil supérieur de l'audiovisuel l'arrêt de la diffusion de son service « Liberty Club ».

Le Collège avait accusé réception de la déclaration de ce service en sa séance du 8 septembre 2011.

Diffusé chaque jour entre 21h et 6h en partage de canal avec « Liberty TV » (service également édité par la SA Liberty TV Europe), « Liberty Club » était consacré exclusivement au téléachat.

L'éditeur précise que son service « Liberty TV » réoccupera le canal 24h/24 à partir du 28 mars 2012.

En sa séance du 26 avril 2012, le Collège d'autorisation et de contrôle accuse réception de cette déclaration de cessation et acte que l'éditeur a mis un terme définitif à la diffusion du service de média télévisuel « Liberty Club ».

Fait à Bruxelles, le 26 avril 2012